

**COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS**

**DÉCISION DU MAIRE**

N° 32/2025

Objet : Prestation d'installation de fenêtres et volets pour l'Hôtel de ville de Fleury-Mérogis

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23

Vu la délibération n°7/2020 du conseil municipal du 2 juin 2020 visée en préfecture le 5 juin 2020 portant délégations données au maire par le conseil municipal,

Vu le devis N ° CPQ/2025/00403639 de l'entreprise K par K (4 avenue des Violettes 94380 Bonneuil sur Marne) pour un montant de 36 500€ TTC

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur, compétent pour effectuer les prestations d'installation de volets et fenêtres,

Considérant que la commune ne dispose pas en interne des moyens humains et techniques nécessaires pour effectuer cette prestation,

**DECIDE**

Article 1 : De confier la prestation à l'entreprise susmentionnée pour un montant de 36 500€ TTC

Article 2 : Dit que les crédits seront inscrits aux exercices budgétaires correspondant aux années d'exécution de la prestation,

Article 3 - Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Madame La Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois,
- A l'entreprise K par K

Chacun étant chargé, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait à Fleury-Mérogis, le 15/05/2025

Olivier CORZANI  
Maire de Fleury-Mérogis  
Vice-Président de cœur d'Essonne Agglomération



Accusé de réception en préfecture  
091-219102357-20250605-DEC32-2025-CC  
Date de télétransmission : 05/06/2025  
Date de réception préfecture : 05/06/2025